



La lettre

OCTOBRE 2010

n°3

Institut Européen de l'Expertise et de l'Expert
European Expertise and Expert Institute

ÉDITORIAL,

Chers amis, membres de l'Institut,

Cette rentrée est l'occasion de faire le point de l'activité de l'Institut. L'été a été fructueux.

Tout d'abord, l'Institut a soumis le projet REFLEX à la Commission européenne, DG Justice Liberté et Sécurité, pour l'obtention d'une subvention. Je tiens à féliciter Sylvain FAURIE qui a consacré une partie de ses vacances pour que ce dossier soit prêt en temps et en heure. Nous aurons la réponse à cette demande entre les mois de décembre 2010 et février 2011. Sylvain FAURIE fait un point d'avancement de ce projet dans cette lettre.

En ce qui concerne le projet EUREXP, la commission a accordé une subvention de 450.000 € environ. Toutefois, pour que cette subvention soit versée, il faut produire une garantie financière d'un établissement financier. Cela n'a pas été facile, mais après de très longues démarches, nous avons obtenu cette garantie de la part de la société COVEA RISK. Un article est consacré à ce projet dans cette lettre. Un grand merci à l'équipe qui a réalisé les démarches pour obtenir cette subvention et la garantie financière.

Le secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de la Justice et des Libertés, Jean-Marie BOCKEL a proposé de faire mieux connaître l'Institut aux Grandes entreprises en France. Pour ce faire il organise, à la Chancellerie (date non définie mais avant fin novembre 2010), un petit déjeuner avec les dirigeants d'une trentaine d'entreprises pour présenter les travaux de l'Institut. Jean-Michel ROMERO et Philippe JACQUEMIN détaillent les modalités de cette rencontre ci-après.

Cet été, Monsieur NUEE a initié une démarche auprès de Monsieur le Premier Président de la Cour supérieure de PRAGUE pour qu'il rejoigne l'Institut. Je profite de l'occasion pour le remercier et lui assurer que nous avons été très sensibles à cette initiative.

Il y a quelques jours, plusieurs d'entre nous avons rencontré le Président d'une association d'experts arméniens pour échanger sur les pratiques de l'expertise de justice en ARMENIE et en FRANCE. Nous en reparlerons.

Jean-Raymond LEMAIRE
Président

AGENDA

27 Septembre :

Rencontre avec EUROEXPERT
(M. Nicola Cohen, Présidente
M. Michaël Cohen, Vice Président,
M. Bernhard Flöter, Secrétaire général),
accompagné de M. VIGNEAU, Conseiller
référéndaire à la Cour de cassation

3 Octobre :

Dîner avec Dr. Artashes Javadyan,
Director of the National Bureau of
Expertises, République d'Arménie

27 Octobre :

Rencontre avec M. LATHOUD
Directeur de l'Administration Pénitentiaire
dans le cadre du projet de thèse de
M^{elle} BOIROT

3 Décembre :

Conférence de consensus
organisée par CNEJ de Belgique
(Détails de la manifestation en pièce jointe)

10 et 13 Décembre :

Conférence de l'Université
de Versailles Saint Quentin en Yvelines
à Versailles et Poitiers
le thème abordé
« Quelle responsabilité juridique envers les
générations futures »

Adresse correspondance :

Jean-Raymond LEMAIRE – 17 rue Louise Michel – 92300 – LEVALLOIS PERRET

Tel : +33(0)1 41 49 07 60 Fax : +33 (0)1 41 49 02 89

e-mail : j.laurent@experts-institute.eu

internet : www.experts-institute.eu

EUREXPERTISE

La commission européenne a accepté de subventionner ce projet.

Le projet.

L'objectif est de proposer une méthode pour mettre en œuvre des convergences sur les procédures « expertales » et le statut des experts dans les différents pays de l'Union européenne.

Pour ce faire, le projet a été découpé en trois phases.

1. Le pré colloque.

Deux actions principales sont prévues.

- i. L'inventaire des règles de procédure des expertises et des statuts des experts dans les différents pays de l'Union. Cet inventaire est réalisé par la Cour de cassation qui a adressé à toutes les cours suprêmes de l'Union un questionnaire réalisé par l'Institut. Ces informations seront diffusées sur le site. Des procédures seront ensuite définies et mises en œuvre pour maintenir ces informations à jour.
- ii. Le CNEJ (Belgique), sur une idée de l'Institut, organise une conférence de consensus pour essayer de définir un statut de l'expert en Belgique. Cette conférence doit aboutir à des recommandations en décembre 2010.

2. Le colloque.

Il aura lieu à BRUXELLES en octobre 2011 et aura pour objectif de proposer des pistes d'harmonisation des procédures et des statuts et surtout une méthodologie pour ce faire.

L'idée est de proposer une conférence de consensus européenne sur la base de l'expertise acquise lors des conférences de consensus organisées en France et en Belgique.

Les mois précédents seront consacrés à l'organisation de ce colloque et à la présentation de l'idée à un maximum d'interlocuteurs des différents pays de l'Union.

3. Les conclusions

Les conclusions du colloque seront mises en forme et diffusées à tous les états de l'Union et à la Commission européenne avec des propositions d'actions.

La répartition des travaux.

4 axes de travail sont prévus.

1. Le groupe de travail sur les procédures et les statuts.

C'est le groupe qui aura en charge tous les travaux concernant les procédures et les statuts, tant avant qu'après le colloque.

Ce groupe de travail doit regrouper des magistrats, des avocats et des experts.

Il devrait être animé par Daniel CHABANOL, Conseiller d'état honoraire, ancien président de la Cour administrative d'appel de Lyon.

2. Le groupe d'organisation du colloque.

Ce groupe, principalement constitué de membres du CNEJ, sera chargé d'organiser le colloque en parfaite collaboration avec l'Institut.

3. La commission « site internet ».

Cette commission a pour mission de diffuser toutes les informations sur ce projet. Elle devra faire évoluer le site si nécessaire.

4. La commission élargissement.

Tous les contacts avec les hauts magistrats, les avocats et les experts seront menés par les représentants de cette commission.

Divers.

Une secrétaire à mi-temps est en cours de recrutement pour participer à ce projet.

Si vous souhaitez contribuer à ces travaux, nous vous accueillerons avec grand plaisir. Il vous suffit de prévenir Jennifer LAURENT j.laurent@experts-institute.eu ou par téléphone au 01 41 49 07 60.

Jean-Raymond LEMAIRE

Commission communication

Petit-déjeuner au ministère de la justice

Jean-Marie BOCKEL, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Justice et des Libertés, soutient l'institut et se propose de le faire mieux connaître des Grandes entreprises en France en organisant, à la Chancellerie courant novembre 2010, un petit déjeuner avec les dirigeants d'une trentaine d'entre-elles.

L'objectif de cette manifestation est de présenter les travaux de l'Institut, démontrer leurs intérêts pour les Grands groupes français et solliciter leur soutien et leur aide, y compris financière.

Les modalités de cette rencontre seront les suivantes :

DUREE :

De 1h00 à 1h15

MODALITE :

Petit déjeuner autour d'une grande table en « U »

INVITATIONS :

Adressées par le Ministère avec une anticipation de 3 à 4 semaines pour un maximum d'environ 35/40 pers

Public :

Elus :

liste établi par le Ministère

Magistrats :

Monsieur Jacques DEGRANDI	Premier Président de la Cour d'Appel de Paris
Monsieur Alain NUÉE	Premier Président de la Cour d'Appel de Versailles
Monsieur François FALETTI	Procureur général, Cour d'Appel de Paris
Madame Chantal ARENS	Conseiller à la Cour de Cassation Présidente du Tribunal de Grande Instance de Paris
Madame Claire DAVID	Conseiller à la Cour d'Appel de Paris Premier Vice Président TGI Paris Chargé du Contrôle des expertises
Monsieur Jean Bertrand DRUMMEN	Président de la Conférence Générale des Juges consulaires de France

Avocats :

Monsieur Philippe Henri DUTHEIL	Bâtonnier des Hauts de Seine
---------------------------------	------------------------------

Universitaires :

Monsieur Loïc CADIET	Professeur de droit, Université panthéon-Sorbonne
----------------------	---

Dirigeants grands groupes économiques français :

<i>AEROPORTS DE PARIS</i>	<i>COVEA</i>	<i>NEXITY</i>
<i>AIR FRANCE KLM</i>	<i>CREDIT AGRICOLE</i>	<i>RESEAU FERRE DE France</i>
<i>ALLIANZ</i>	<i>DANONE</i>	<i>SAINT GOBAIN</i>
<i>AREVA</i>	<i>EADS</i>	<i>SANOFI AVANTIS</i>
<i>AVIVA</i>	<i>EDF</i>	<i>SCHNEIDER ELECTRIC</i>
<i>AXA</i>	<i>EFFAGE</i>	<i>TOTAL</i>
<i>BNP PARIBAS</i>	<i>GDF SUEZ</i>	<i>UNIBAIL</i>
<i>BOUYGUES</i>	<i>IBM France</i>	<i>VEOLIA ENVIRONNEMENT</i>
<i>CAISSE DES DEPOTS</i>	<i>LAFFARGE</i>	<i>VINCI</i>

IEEE :

Monsieur Jean Raymond Lemaire	Président
Monsieur Philippe Jacquemin	Vice Président
Monsieur Daniel Chabanol	Projet EUREXPERTISE
Monsieur Jean-Jacques Martel	Secrétaire général adjoint
Monsieur Etienne Claes	Administrateur, CNEJ (Belgique)
Monsieur Sylvain Faurie	Administrateur
Monsieur Patrice Huver	Administrateur
Monsieur Jean Michel Romero	Administrateur

Presse- télévisions

Thème abordé

« La sécurité juridique par l'expertise : l'expertise européenne et ses convergences »

Déroulement

Ouverture par Monsieur Jean-Marie Bockel, Secrétaire d'Etat (durée 7 min)

Présentation de l'IEEE (Objectifs, Membres, Organisation, Moyens)
par Monsieur Jean-Raymond Lemaire, Président (durée 13 min)

Intervention de Monsieur le Professeur Loïc CADIET (à confirmer)
« L'expertise judiciaire en Europe et sa fiabilité pour les justiciables » (durée 15 min)

Débats : «Les besoins et le ressenti en matière d'expertise transnationale » (durée 40 min)
Fonctionnement – organisation – perspectives – recommandations

Synthèse par Monsieur Alain NUÉE, Premier Président de la Cour d'appel de Versailles (durée 5 min)

REMISE DE DOCUMENTATION

Plaquette de présentation

La commission communication a élaboré une plaquette sous forme d'une chemise cartonnée avec rabats.

Intégralement en anglais, elle comporte un éditorial du président décrivant les contributions de l'Institut à la construction européenne du fait de ses objectifs et à travers ses projets, un rappel de son colloque fondateur d'avril 2008, un rapide résumé de chacune des actions en cours.

Cette plaquette est prévue pour recevoir une documentation complémentaire élaborée spécifiquement lors de chacune de ses utilisations.

Elle est tirée en 2000 exemplaires.

Philippe JACQUEMIN

Responsable

REFLEX

Le projet REFLEX a franchi un nouveau cap. La Phase A (étude préalable) est maintenant terminée et l'Institut Européen de l'Expertise et de l'Expert a adressé en août 2010 une demande de subvention à la Commission Européenne pour le financement de la phase B. Dans l'attente de la réponse de la Commission (prévue entre décembre 2010 et février 2011), nous allons rencontrer des personnalités européennes pour leur présenter les résultats de l'étude préalable REFLEX, si possible bénéficier de leur appui auprès de la Commission et les inviter à contribuer aux actions à venir. A l'issue de la phase B (fin 2011) une nouvelle demande de subvention sera adressée à la Commission Européenne par l'Institut Européen de l'Expertise et de l'Expert pour le financement de la phase C.

Le contenu des différentes phases du projet REFLEX est succinctement rappelé ci-dessous :

- **Phase A (2010)** : Étude préalable, réalisée à Paris avec quelque 20 personnes (hauts magistrats, avocats, experts, universitaires), originaires de 4 pays de l'Union européenne. A la demande de la Délégation Française, cette étude a été présentée fin mars 2010 à Bruxelles au Comité de Pilotage e-Justice, avec succès si l'on en juge par les nombreuses réactions des délégations. Cette présentation a été ensuite complétée, d'une part par un projet de code de déontologie des experts en Justice européens et d'autre part par le principe d'interconnexion des répertoires nationaux d'experts lorsqu'ils existent, ou sinon d'assistance de REFLEX aux États membres pour créer ces répertoires et pouvoir ensuite les interconnecter,
- **Phase B (2011-2012)** : Large validation au sein de l'Union européenne (au moins 15 pays):
 - 1 du concept de l' «**Expert en Justice Européen** » (enquête auprès du réseau des premiers présidents de cours suprêmes à partir de l'étude préalable REFLEX, suivie d'une conférence européenne réunissant des magistrats, des avocats, des experts et des universitaires de haut niveau),
 - 2 du référentiel européen de l'expertise (nomenclatures européennes d'activités expertales et de natures d'affaires, code de déontologie des experts en Justice européens),
 - 3 du répertoire des experts en Justice européens,
 - 4 des spécifications détaillées des fonctions du système REFLEX sur Internet et notamment:
 1. recherche multicritères rapide et pertinente d'experts en Justice européens,
 2. dématérialisation des échanges de documents entre les experts, les professionnels de la Justice et les citoyens européens,
 3. forums thématiques pour le partage des meilleures pratiques expertales en Europe,
 4. base de données technique et juridique sur l'expertise en Justice en Europe,
 - 5 d'un prototype REFLEX sur Internet, limité dans un premier temps à 4-5 pays et à quelques spécialités expertales,
- **Phase C (2013-2014)** : Amélioration du prototype REFLEX et poursuite de son déploiement par lots successifs dans les autres pays de l'Union européenne.

Sylvain FAURIE
Responsable

Comité d'organisation

Comité d'agrément

La mise en place du projet européen EUREXPERTISE, l'étude du projet REFLEX, l'extension européenne, et la poursuite des autres actions, favorise les demandes d'adhésion à l'Institut et suscitent et appellent des candidatures représentatives au Conseil d'administration et aux divers Comités qui conduisent les travaux.

Il a donc été retenu la création d'un Comité d'agrément chargé d'examiner les candidatures et se prononçant préalablement aux décisions des organes statutaires. Cette création permettra d'assister le Conseil d'administration dans ses avis à l'Assemblée des membres qui décide statutairement.

Ce Comité aurait à :

- Donner un avis sur l'admission des membres de l'IEEE,
- Se prononcer sur l'équilibrage de la structure des nominations au Conseil d'Administration, au Comité d'orientation, au Comité scientifique, aux Groupes de travail en intégrant le caractère européen de l'Institut, la représentativité dans ces Comités, les priorités des actions à mener dans le temps,
- Se prononcer sur la durée des mandats dans chaque Comité (durée qui permet éventuellement les renouvellements et l'adaptation des structures),
- Donner un avis préalable sur les candidatures nominatives aux différents mandats au sein du Conseil et des Comités,
- Le Président du Comité d'agrément est saisi sur dossier aussi souvent que nécessaire par le Président du Conseil d'administration à qui il remet les avis.

Il est certain que cette création répond aux statuts actuels de l'IEEE, et que la question serait à réexaminer en cas de mise en œuvre éventuelle ultérieure d'une structure institutionnelle tenant compte de l'entrée significative de plusieurs pays européens dans l'Institut.

Ce Comité réunira trois hauts Magistrats, un représentant des Avocats, deux experts administrateurs de l'IEEE.

Commission recherche et financement

L'IEEE ET LE MONDE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Selon la volonté de ses fondateurs, l'IEEE n'est pas une compagnie d'experts, ni une fédération de compagnie, ni un organe de soutien ou de défense d'intérêts « professionnels ». Son objet est principalement :

- De favoriser selon toutes modalités conformes aux textes le rapprochement de toutes personnes et organismes pratiquant en quelque matière et selon quelque modalité que ce soit l'expertise afin d'en améliorer et renforcer la pratique ;
- D'échanger lesdites pratiques et expériences en matière d'expertise notamment dans des contextes amiables, judiciaires ou de modes alternatifs de règlement des conflits ;
- De participer aux travaux et réflexions de toutes institutions notamment européennes en matière d'expertise et de formation à l'expertise ainsi le cas échéant qu'aux professions connexes
- De se doter de tous les modes de communication permettant de faire connaître ses travaux, d'accompagner par tout moyen les membres de l'association et d'une manière générale d'accomplir toute démarche utile pour l'objet associatif ;

Ce programme implique au plan européen un important effort de contacts et de relations pour présenter les activités, pour susciter des adhésions multinationales aux différents programmes d'études et de recherches et groupes de travail, pour coordonner les actions qui sont entreprises dans les différents pays, pour organiser les différents rassemblements et synthèses des travaux réalisés. En outre, comme pour toute action au niveau européen, l'IEEE doit gérer le délicat problème des langues de travail et de communication, ce qui n'est pas une simple formalité.

Les premiers pas de l'Institut ont été accompli jusqu'à maintenant grâce à une très importante contribution bénévole des membres des groupes de travail, mais il apparaît que ces moyens restent de toute évidence totalement insuffisants face à ce qu'il y a lieu de mettre dès maintenant en œuvre pour remplir les missions fixées, et notamment celle qui vient d'être confiée par contrat par l'Union Européenne (projet EUREXPERTISE) , laquelle à elle seule impose un montant de fonds propres de l'ordre de 290.000 € abondé de 450.000 € de concours financier Européen.

A cela s'ajoutent bien entendu les besoins financiers relatifs aux autres actions multinationales en cours: fonds documentaire multinational, thèses, projet REFLEX, adhésions européennes, ...

Indépendamment de ce volume d'actions, le monde économique et social européen doit aussi être entendu quant à ses attentes sur les questions de sécurité juridique transnationale en matière d'expertise et sur ses différentes modes opératoires possibles selon les droits nationaux.

C'est dans cet esprit que Monsieur le Secrétaire d'Etat à la Justice va organiser, pour la France, une rencontre entre l'IEEE et les représentants des grands groupes.

Cette coopération, dont les formes restent à préciser, répondra nécessairement à la préservation de l'absolue indépendance et neutralité voulue par ses fondateurs pour l'IEEE, tant en France que dans les autres pays concernés.

Jean-Michel Romero

Responsable

Point thèse M^{lle} BOIROT

Au cours du mois de juillet 2010, nous avons en collaboration avec Mlle BOIROT envoyé un courrier à différents magistrats, experts, avocats sollicitant leur aide pour faire avancer le projet de thèse.

Fin septembre, nous avons reçu un point récapitulatif tous les retours, démarches effectuées ou rendez-vous futurs.

Cour de Cassation :

- Monsieur Vincent Vigneau, Conseiller Référéndaire, (rencontré le 26/08) ; suivi d'un entretien ("organisé sur le vif" par Vincent Vigneau) avec M. Fabrice Delbano, Conseiller Cour de Cassation (spécialisé en matière pénale et co-auteur: "Droit de l'Expertise", édition Dalloz)

Monsieur Vigneau m'a (entre autre nombreux conseils et soutiens) également conseillé plusieurs personnes à contacter de sa part.

Tribunal de Grande Instance Nanterre :

- Monsieur Thomas Cassuto, Vice-président en charge de l'instruction (rencontré le 31/08 août)

- Monsieur Philippe Courroye, Procureur Général, (RDV prévu le 22/10)

ENM :

Monsieur Samuel Vuelta-Simon, Directeur Adjoint, (rencontré le 15/09) : en attente d'un mail de confirmation pour solliciter l'aide de plusieurs contacts, pour l'étranger notamment; accès à la bibliothèque de l'ENM : consultation et possibilité d'envoi de documents (d'ores et déjà reçus documents très intéressants)

Compagnie des Experts de Justice en Criminalistique :

Colloque le 17/09 (invitation par Mme Ginette Bizeul)

Cour d'Assises de Versailles :

- Madame Patricia Grandjean, Secrétaire Générale, rencontrée le 27/08) : grand soutien puisque permis de contacter :

- Mme Anne-Marie Foncelle, Présidente de la cour d'assises des Yvelines, (RDV prévu le 30/09)

- Monsieur Pierre Riquin, Président de la chambre de l'instruction, (RDV prévu le 11/10)

- Monsieur Claude Pernollet, Avocat Général chargé du service des experts (rencontré 28/09)

- Monsieur Rémi Crosson du Cormier, Substitut Général en charge du service de la Cour d'Assises (rencontré le 28/09)

- Madame Jacqueline Duno, Présidente de la Chambre d'Application des Peines, (RDV prévu le 8/10)

Par ailleurs, s'agissant des magistrats du **Tribunal de Grande Instance de Versailles** : j'ai rencontré monsieur Benoit Giraud, Secrétaire Général de la Présidence

(en attente mail de confirmation pour mise en relation avec Juge d'Application des Peines, Juge d'instruction, Vice-Présidente de la Chambre Correctionnelle des affaires de mœurs; et possibilité d'assister aux audiences)

-M. le Député-Maire Houillon a répondu favorablement à notre demande d'entretien (joindre sa secrétaire pour fixer un RDV)

-Rendez-vous avec Monsieur Jean-Amédée Lathoud, **Direction de l'Administration Pénitentiaire** (RDV prévu le 27/10)

-Madame Pamela Hudson (magistrat de liaison U.K) a également répondu à notre courrier.

Travail à venir (Octobre/ Novembre) :

- Prendre contact avec différents experts inscrits sur la liste des experts judiciaires de la Cour d'appel de Versailles (liste donnée par M. Claude Pernollet).

- J'ai également repris contact avec les greffières de la Cour d'Assises (possibilité de mise à disposition des minutes du greffes pour établir données statistiques du nombre d'affaires de crimes sexuels sur les dernières années; et communication des sessions d'assises sur ce type d'affaires afin de pouvoir assister à plusieurs procès).

- Prises de contacts pour les pays étrangers : contacts donnés par M. Vuelta-Simon et Vincent Vigneau.

Jennifer BOIROT

Liste des Membres du bureau et des Administrateurs

Conseil d'administration

Représentant la CECAV (Compagnie des Experts près la Cour d'appel de Versailles) :

Jean-Raymond LEMAIRE, *Président*

Jean-Michel ROMERO

Représentant le CNCEJ (Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice) :

Jean-Claude ARCHAMBAULT

Représentant le Barreau de Versailles :

Maître Jean-Christophe CARON

Représentant le Barreau de Nanterre :

Maître Claude DUVERNOY

Représentant la Chambre des Avoués près la Cour de VERSAILLES :

Maître Bertrand LISSARRAGUE

Représentant la Compagnie des Experts de Justice de la Cour d'appel de LYON :

Philippe JACQUEMIN, *Vice président*

Représentant le CNEJ (Collège National des Expert de Justice en Belgique)

Etienne CLAES, *Trésorier*

Administrateurs à titre individuel :

Robert HAZAN, *Secrétaire général*

Sylvain FAURIE

Jean-Jacques MARTEL, *Secrétaire général adjoint*

Jean-Charles LEGRIS, *Trésorier adjoint*

Administrateurs avec voix consultative :

- Représentant la Cour d'appel de Lyon :

Monsieur Jean TROTEL – Premier président

- Représentant la Cour d'appel de Versailles :

Monsieur Philippe INGALL-MONTAGNIER - Procureur général

Adresse correspondance :

Jean-Raymond LEMAIRE – 17 rue Louise Michel – 92300 – LEVALLOIS PERRET

Tel : +33(0)1 41 49 07 60 Fax : +33 (0)1 41 49 02 89

e-mails : j.laurent@experts-institute.eu

n.sillon@experts-institute.eu

internet : www.experts-institute.eu